

PROGRAMME A7/A9

2 juillet 2009



Pour une autoroute plus sûre, plus fluide
et plus respectueuse de l'environnement

GTT environnement et aménagement

Mise en œuvre
du programme A7-A9

La législation actuelle des PNB

- Critères d'exposition au bruit :

Seuils d'exposition à partir desquels un bâtiment peut être considéré comme Point Noir du Bruit, (en façade de bâtiment) :

- LAeq 6h-22h 70 dB(A)
- LAeq 22h-6h 65 dB(A)
- Lden 68 dB(A)
- Ln 62 dB(A)

→ **Le dépassement d'un seul de ces seuils est suffisant pour que le critère d'exposition au bruit soit validé.**

La législation actuelle des PNB

- Critères d'antériorité :
 - locaux d'habitation dont la date d'autorisation de construire est antérieure au 6 octobre 1978 & antérieure à l'intervention de toutes les mesures visées à l'article 9 du décret n° 95-22 du 9 janvier 1995 et concernant les infrastructures des réseaux routier et ferroviaire nationaux auxquelles ces locaux sont exposés ;
 - les locaux des établissements d'enseignement, de soins, de santé et d'action sociale dont la date d'autorisation de construire est antérieure à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral les concernant pris en application de l'article L. 571-10 du code de l'environnement.

Le traitement des PNB par ASF

- **Protection à la source**

→ Dès 4 PNB sur une longueur inférieure ou égale à 100 m, (sauf contrainte technique insurmontable)

- **solution mixte**

→ Lorsque sur 100 m, il y a au moins 2 PNB « ayants droit », sur 5 habitations, (attestant ainsi l'ancienneté de l'occupation urbaine du secteur), dont les niveaux d'exposition dépassent ou sont proches (à moins de 5 dB(A)) du seuil PNB

- **protections de façades**

→ Dans les autres cas, (cas général avec habitat est dispersé).

Dispositions nouvelles du pg A7-A9

- Des engagements contractuels :
→ 260 logements identifiés à « protéger » d'ici fin 2011
- Un programme complémentaire en anticipation des plans de prévention contre le bruit (PPBE)
- Des partenariats proposés systématiquement aux Collectivités et aux particuliers